

**Commune de SAINT-GILLES**  
**Service de l'Urbanisme**  
Place Maurice Van Meenen, 39

**B – 1060 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf :  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.311/s.530  
Annexe : /

Madame,  
Monsieur,

**Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Charleroi, 222-224.**  
**Transformation des combles en logement (régularisation) : nouvelle proposition.**

En réponse à votre lettre du 28 novembre 2012, en référence, reçue le 4 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 décembre 2012.

La demande porte sur une maison d'inspiration néo-Renaissance flamande, qui date de 1889 (arch. A. Van Roelen). Elle est située dans la zone de protection de la maison Horta (23-25, rue Américaine) et de la zone tampon Unesco délimitée autour du bien classé.

Inscrit à l'inventaire architectural de la Commune de Saint-Gilles, le bien est mitoyen au n°224 qui fut construit par l'architecte Jules Brunfaut en 1896 (et rehaussé en 1937). Il est également compris dans le périmètre du Règlement Communal d'Urbanisme Zoné (RCUZ) du quartier de l'Hôtel de Ville de Saint-Gilles.

La demande vise à régulariser des travaux réalisés sans autorisation qui ont consisté à transformer les combles en logement.

Pour rappel, la CRMS a formulé, en sa séance du 19 janvier 2011, un avis défavorable sur une première demande de régularisation.

Aujourd'hui, à l'examen des nouveaux plans, il apparaît que le projet a été modifié sur certains aspects (démontage de la lucarne en toiture avant) mais que les interventions projetées dans le versant arrière seront particulièrement visibles depuis la maison Horta et ne contribueront pas à sa mise en valeur.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle encore le projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse (et par mail Mmes M. Kreutz, M. Muret, L. Leirens et N. de Sager, M. H. Lelièvre.  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.